

Non pas que je sois contre les conventions collectives ou les syndicats, au contraire, je crois qu'ils ont fait un travail admirable et ont contribué largement au bien-être des employés. Je proposerais cependant que soit effectuée une étude conjointe de ce cercle vicieux, par le gouvernement fédéral, les syndicats et le patronat, en vue de mettre fin à cette pléthore de relèvements qui ne mène nulle part, mais contribue à augmenter l'inflation.

Le budget favorise également les petites entreprises, monsieur le président, en éliminant le test des placements non admissibles à compter du 1^{er} janvier 1972. Selon la réforme fiscale, les petites entreprises canadiennes sont imposées au taux de 25 p. 100 des profits découlant de l'exploitation de leur commerce. Cependant, tout revenu du placements devrait être imposé à 50 p. 100. Ainsi, les administrateurs de petites entreprises avaient adopté la politique de distribuer sous forme de dividendes ou autrement une très grande partie des profits accumulés, ce qui avait pour effet de causer un manque de liquidité grave dans les entreprises. Donc, en réduisant ce taux d'impôt sur les revenus de placements de 50 à 25 p. 100, on incite les petites entreprises à accroître leur fonds de roulement en période stable, et à investir ces surplus dans des obligations, des hypothèques ou d'autres placements canadiens. Ainsi, lorsque ces entreprises voudront s'agrandir, elles n'auront qu'à liquider leurs placements pour se financer.

Voici une mesure qui permettra aux entreprises d'économiser davantage; ainsi, une plus grande partie de notre économie appartiendra à des Canadiens et non plus à des investisseurs étrangers.

Ce budget introduit également un concept nouveau dans notre système de taxation, en incluant dans le calcul de péréquation des sommes payées en taxes scolaires.

On constate qu'aujourd'hui la plupart des municipalités canadiennes vivent un problème crucial. Ainsi, une somme de 190 millions de dollars sera versée en 1973-1974 aux provinces de l'Atlantique, au Québec, au Manitoba et à la Saskatchewan, ce qui représente 28 p. 100 des taxes scolaires perçues par ces provinces.

Le ministre des Finances (M. Turner) augmente également le taux de base des pensions de sécurité de la vieillesse à \$100 par mois. Je suis heureux de voir que l'on a augmenté non seulement le supplément de revenu garanti, mais aussi le taux de base car, à mon avis, les Canadiens qui ont payé des impôts toute leur vie ont un droit acquis à cette pension, et il ne s'agit pas d'une mesure de sécurité sociale, mais d'un dû.

Les travailleurs qui ont contribué à des fonds de pension de sociétés privées ou autres ont droit, à leur retraite, à une pension fixe proportionnelle à ce qu'ils ont payé, indépendamment des revenus de placements qu'ils peuvent toucher.

Le décalage qui existe entre la pension de base et le supplément de revenu garanti doit diminuer de plus en plus, parce qu'il défavorise le travailleur canadien, qui, grâce à son travail et aux sacrifices qu'il s'est imposés pour épargner, a souvent réussi à mettre de côté \$10,000 ou \$15,000 par année, durant toute sa vie. On pénalise ainsi ces Canadiens, car en calculant le supplément de revenu garanti, on déduit l'intérêt gagné sur le capital épargné, ce qui lui donne une question à peu près équivalente à celle

Le budget—M. Wagner

du contribuable qui ne s'est jamais soucié d'économiser. On encourage donc de cette façon les Canadiens à tout dépenser ce qu'ils gagnent, quitte, à l'âge de 60 ou 65 ans, à se faire vivre par l'État.

Je suis même d'avis que dans l'avenir, on devra diminuer encore plus l'écart entre la pension de base et le revenu minimum garanti, quitte à supprimer les \$1,000 d'exemption d'impôt dont bénéficient les pensionnés.

Le fait de supprimer cette exemption de \$1,000 rendrait le système d'imposition plus juste, de sorte qu'à revenu égal on paierait un impôt égal.

Ce budget est certainement le meilleur depuis plusieurs années, sinon depuis le début de la Confédération.

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, il y a plusieurs façons pour les députés d'analyser le budget actuellement à l'étude. L'une d'elles consiste à le considérer en tant que père de famille. Plus les jours passent, plus il m'apparaît juste d'affirmer que c'est à son «impact» social que doit être jugé le budget présenté par l'actuel ministre des Finances (M. Turner).

Les libéraux, et ceux de moins en moins pressés qui sont physiquement à notre gauche ne peuvent vraiment, en toute décence, prétendre que ce budget favorise la famille canadienne moyenne. L'analyser de la sorte, ce serait se limiter à voir la famille à travers les seules lunettes de la statistique.

La famille, monsieur le président, c'est une réalité. La famille, au Québec,—et je pense ici à celle de Saint-Hyacinthe comme à celle d'un peu partout au Canada—se tourne de plus en plus vers les autorités civiles et autres, à la recherche à la fois d'une revalorisation de son statut et des conditions de vie qui non seulement favorisent pleinement son épanouissement, mais constituent même sa raison d'être.

Il est triste de constater aujourd'hui que nos collègues du Nouveau parti démocratique, du nouveau «paradoxe démocratique», trouvent à la fois normal que les «corporate welfare bums» conservent ce qu'ils appelaient jadis des privilèges, et que la famille perde graduellement de ses droits. Venir en aide à la famille, ça voulait dire notamment—et c'est ce que nous aurions fait, eussions-nous été au pouvoir—abolir la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. En parodiant ici nos amis du Crédit social, je dirai qu'on aurait ainsi rendu financièrement possible ce qui est physiquement réalisable, soit le désir pour tout père et toute mère de famille d'éduquer les leurs dans un domicile qui leur soit personnel, riche en confort et en intimité.

Quant à la suppression de la taxe sur les vêtements et chaussures pour enfants, cela constitue un pas en avant, mais un pas très timide. On sait fort bien, monsieur le président, que les 39c. économisés d'une main, à l'achat des bottes du benjamin, ne suffiront pas à l'autre main pour compenser l'augmentation, due à l'inflation, de la robe de maternité que doit acheter la mère.

Et on le sait maintenant, monsieur le président: un gouvernement conservateur progressiste aurait aboli la taxe de vente fédérale sur tous les vêtements, sur toutes les chaussures; quant au «mascara» de l'élégante, je m'en balance!

Voilà, monsieur le président, qui aurait aidé véritablement la famille.